

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13

L'an deux mille quinze
le : quinze décembre
le Conseil Municipal de la commune de Châtres-sur-Cher
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie DOUCET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2015

PRÉSENTS : Mme DOUCET Sylvie, M. DE CARFORT Claude, Mme MEUNIER Christine, M. MICHENET Gilles, Mmes LEMELLE Adeline, CARDENAS Marie-France, MM. PINAULT Michel, NOTAMY Patrick, Mme GILLET Martine, M. BOVAGNET Bernard, Mmes QUELET Cécile, MARCON Angélique, M. FOURRE Maxime.

ABSENTS : M. Michel DAUNAY, Mme Martine DEVEAUX.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LEMELLE Adeline.

Le procès-verbal de la réunion du 03 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1°) Signature de la convention avec le Conseil Départemental relative à la mise en place des nouveaux modes d'échanges documentaires depuis le 1^{er} septembre 2015 avec la bibliothèque.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.
C'est une convention qui consiste en prestations de service.

2°) Approbation de l'organigramme du personnel.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'entretien professionnel, qui sert à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en remplacement de la notation, la commune doit établir un organigramme.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'organigramme.

3°) Agents recenseurs pour le recensement de la population 2016 : création de 3 emplois non titulaires, du 11 janvier 2016 au 20 février 2016, et détermination de leur rémunération.

Le Conseil Municipal décide la création de 3 emplois non permanents à temps non complet d'agent recenseur, du 11 janvier au 20 février 2016.

Il fixe la rémunération des agents selon :

- 0,60 € par feuille de logement,
- 1,00 € par bulletin individuel,
- 31,50 € pour chacune des deux ½ journées de formation,
- 31,50 € pour la tournée de reconnaissance.

Le recensement fait l'objet d'une dotation de 2452,00 € pour financement des rémunérations et frais de procédure.

4°) Signature d'un avenant au contrat de l'agent chargé du ménage à la MSP.

Le Docteur DAUNAY cessant son activité en fin d'année, et n'ayant pas de remplaçant, il convient de diminuer les heures de travail de l'agent qui fait le ménage dans son cabinet.

De 13/35^{ème}, elle passerait à 10,5/35^{ème}.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant au contrat.

Martine DEVEAUX arrive à 19h15, et vote pour le compte de M. Michel DAUNAY qui lui a donné procuration.

5°) Renouveaulement du contrat de l'intervenant au TAP.

Le contrat actuel au titre de l'article 3 – alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour accroissement temporaire d'activité arrive à échéance le 31 janvier 2016 (12 mois sur 18 mois).

Il est possible de faire un contrat au titre de l'article 3 – alinéa 2 pour accroissement saisonnier d'activité, limité à 6 mois sur une période de 12 mois.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le contrat au titre de l'article 3 – alinéa 2.

6°) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Un agent du service périscolaire peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal décide de créer ce poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de supprimer son poste actuel d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

7°) Indemnité de conseil au comptable.

Le Conseil Municipal décide, 14 voix pour et 1 voix contre, d'allouer au comptable du Trésor Public une indemnité au taux de 50 %, soit pour 2015, une indemnité de 213,83 €.

8°) Admission en non-valeur :

Il s'agit de 2 factures de transport scolaire non réglées, pour un total de 112,42 € (mises en recouvrement en août 2009 et octobre 2010).

La commission de surendettement des particuliers de Loir-et-Cher a recommandé un effacement des dettes, rendu exécutoire par le Juge du tribunal d'Instance.

La commune doit donc prononcer l'admission en non-valeur de cette somme de 112,42 €.

Le Conseil Municipal prononce à l'unanimité cette somme en non-valeur.

9°) Autorisation de régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016.

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le crédit total alloué au budget 2015 au chapitre 21 était de 76.535,00 €, le Conseil Municipal autorise le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 à hauteur de 19.000,00 €.

10°) Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) : appel à initiative 2016.

Est éligible à la DETR tout projet répondant au Cahier des Charges dont le coût prévisionnel hors taxes est supérieur à 15.000 € pour les communes de 1.001 à 2.000 habitants.

Les dossiers sont à déposer à la Préfecture avant le 29 janvier 2016.

Le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour les travaux d'accessibilité du camping et de l'agence postale communale, ainsi que pour la première tranche des travaux d'éclairage public.

11°) Tarifs de la cantine au 1^{er} janvier 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants, à l'unanimité, à effet du 1^{er} janvier 2016 :

- enfant :	2,65 €
- nouvel élève extérieur :	2,90 €.
- adulte :	5,40 €.

12°) Tarifs de la garderie au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'application des tarifs suivants à

compter du 1^{er} janvier 2016 :

- par enfant, le matin <u>ou</u> le soir :	1,55 €
- par enfant, le matin <u>et</u> le soir :	2,90 €
- nouvel élève extérieur, le matin <u>ou</u> le soir :	1,75 €
- nouvel élève extérieur, le matin <u>et</u> le soir :	3,20 €

13°) Tarifs de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2016.

Madame l'adjointe aux finances propose :

- De supprimer les tarifs pour les sociétés hors commune et de leur appliquer les mêmes tarifs que les gens hors commune,
- Une augmentation des tarifs appliqués actuellement, pour certaines catégories, à effet du 1^{er} janvier 2016, selon :

• Pour les sociétés locales :

(2 locations gratuites pour chaque association entre le 01/09/N et le 31/08/N+1)

Sans chauffage : 45 € en 2016 (comme en 2015)

Avec chauffage : 94 € en 2016 (comme en 2015)

• Pour les habitants de Châtres-sur-Cher :

1 journée sans chauffage : 150 € en 2016 (comme en 2015)

1 journée avec chauffage : de 202 € en 2015 à 210 € en 2016

2 journées sans chauffage : 230 € en 2016 (comme en 2015)

2 journées avec chauffage : 300 € en 2016 (comme en 2015)

Vin d'honneur sans chauffage : 45 € en 2016 (comme en 2015)

Vin d'honneur avec chauffage : 70 € en 2016 (comme en 2015)

• Pour les gens et les associations hors commune :

1 journée sans chauffage : de 223 € en 2015 à 230 € en 2016

1 journée avec chauffage : de 255 € en 2015 à 270 € en 2016

2 journées sans chauffage : de 322 € en 2015 à 350 € en 2016

2 journées avec chauffage : de 378 € en 2015 à 400 € en 2016

Vin d'honneur/réunion sans chauffage : de 67 € en 2015 à 75 € en 2016

Vin d'honneur/réunion avec chauffage : de 92 € en 2015 à 100 € en 2016.

Il est proposé de maintenir la **caution**, pour tous les locataires sauf les associations, à **600 €** et de maintenir le **montage et le démontage de l'estrade** à **100 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2016.

14°) Tarifs du cimetière au 1^{er} janvier 2016.

Madame l'adjointe aux finances propose le maintien des tarifs de 2015 au 1^{er} janvier 2016 pour les concessions de terrain et pour les cave urnes, selon :

• Concession de terrain :

- 30 ans : 220,00 € en 2016

- 50 ans : 440,00 € en 2016

• Cave urne, pour les habitants de Châtres-sur-Cher :

- 15 ans, en 50x50x50 : 100,00 € en 2016

- 15 ans, en 40x40x40 : 80,00 € en 2016

- 30 ans, en 50x50x50 : 200,00 € en 2016

- 30 ans, en 40x40x40 : 150,00 € en 2016

• Cave urne, pour les gens hors commune :

- 15 ans, en 50x50x50 : 120,00 € en 2016

- 15 ans, en 40x40x40 : 100,00 € en 2016

- 30 ans, en 50x50x50 : 220,00 € en 2016

- 30 ans, en 40x40x40 : 170,00 € en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2016.

15°) Tarifs de la location de remorque au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'appliquer le tarif de **50,00 € la remorque**, à compter du 1^{er} janvier 2016.

16°) Projet de classe de neige pour l'école.

Madame le Maire rappelle le projet présenté par l'instituteur pour une classe de neige pour les CM1/CM2 pour l'année scolaire 2016/2017.

Le coût serait de 680 € par enfant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une participation financière de 300 € par enfant aux familles, ce qui ferait une charge pour la commune de 380 € par enfant (moins la subvention de 850 € non versée à l'USEP).

17°) Décisions modificatives budgétaires.

Budget Principal :

(participation au prêt du SIVOM pour travaux assainissement, et admission en non-valeur) :

Du compte DF 022 (dépenses imprévues) :	-	11.120,00 €
Au compte DF 6554 (contribution aux organismes de regroupement) :	+	11.000,00 €
Au compte DF 6541 (créances admises en non-valeur) :	+	120,00 €

Budget annexe « Maison de Santé » :

(remboursement du capital et des intérêts d'emprunts) :

Du compte DF 022 (dépenses imprévues) :	-	1.800,00 €
Du compte DF 66111 (intérêts réglés à l'échéance) :	+	1.200,00 €
Au compte DF 023 (virement à la section d'investissement) :	+	600,00 €
Au compte RI 021 (virement de la section de fonctionnement) :	+	600,00 €
Au compte DI 1641 (remboursement d'emprunts) :	+	600,00 €

18°) Informations :

- **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** : La Préfecture demande aux communes de donner un avis sur le projet. La CCRM n'est pas modifiée par le SDCI. Le Maire propose de donner un avis favorable concernant la CCRM mais de ne pas se prononcer pour les autres intercommunalités.

- **Montant des charges à appliquer aux locataires de la MSP** : M. Claude de CARFORT explique le calcul choisi.

- **Projet d'aménagement de la partie actuellement inexploitée à la MSP** : M. Bernard BOVAGNET présente son projet d'aménagement d'un dojo et demande au Conseil Municipal de réfléchir à des idées pour le reste de surface inoccupée.

- **Demande emplacement pour des ruches par un apiculteur** : M. Claude de CARFORT fait part d'une demande reçue par un apiculteur et propose de lui soumettre d'installer ses ruches derrière la MSP.

- Nomination de M. BOVAGNET Bernard conseiller municipal délégué aux travaux.

- Madame le Maire informe que Lolo's Burger, un camion de foods'truck sera présent sur la Place de l'Eglise tous les jeudis soirs à compter du 1^{er} janvier 2016.

- Madame le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 23 janvier 2016.

Le Maire adjoint,

M. Claude de CARFORT